



Modalités des championnats de tir de précision junior 2024

Le Championnat de France de Tir de Précision junior est organisé dans deux catégories distinctes : junior féminin et junior masculin. Ce championnat est réservé uniquement à la catégorie junior. Il se déroulera le vendredi 12 juillet à Pontarlier.

A l'occasion de la mise en œuvre des championnats de Tir de Précision il est rappelé que, s'agissant d'une épreuve individuelle qualificative au Championnat de France, les Etrangers Hors Communauté Européenne ne sont pas autorisés à participer à ce championnat et à ses phases qualificatives.

Modalités pour les Qualificatifs départementaux

La disparité des effectifs oblige à laisser libre les CD de l'organisation de leurs qualificatifs et championnats de tir de précision, ceux-ci devant être organisés aux dates et lieux choisis par le CD. Les championnats sont organisés aux choix des CD soit par une accession directe, soit par une phase préliminaire, par secteurs si besoin, qualifiant au championnat départemental. Quelles que soient les modalités organisationnelles, les CD doivent respecter la date butoir établie par le comité régional à laquelle les noms des qualifié(e)s devront être communiqués.

Organisation des championnats départementaux :

1. Les pré-qualificatifs de secteurs, lorsqu'ils sont prévus par le CD, se déroulent suivant le règlement FIPJP (voir règlement joint). Ils visent à qualifier un nombre de joueurs ou joueuses par secteur pour la phase finale appelée « championnat départemental de tir de précision », il appartient donc aux CD de déterminer le nombre à qualifier par secteur, les qualifiés sont pris dans le classement établi après un premier passage et éventuellement après un deuxième passage.
2. Le championnat départemental se déroule suivant le règlement FIPJP sur tous les ateliers et à toutes les distances (voir règlement joint).
3. Les pas de tir peuvent être ceux fabriqués et agréés ou installés avec des cercles de tir et cercle cible fixés au sol correspondant aux dimensions indiquées au croquis figurant sur le règlement FIPJP.



4. Après un premier passage, les qualifications pour la suite du championnat se jouent aux meilleurs scores obtenus à l'issue des 5 ateliers. Les 4 premiers sont directement qualifiés pour les ¼ de finale en étant classés de 1 à 4. Dans le cas où le championnat regroupe 8 participants ou moins, seuls les 2 premiers sont qualifiés directement en demi-finale après le premier passage, tous les autres effectuent le tour de repêchage.
5. Les repêchages engendrent un pas de tir supplémentaire. Le total des 2 passages (tour de qualification + tour de repêchage) définit la suite du classement.
Dans le cas où le championnat regroupe plus de 8 joueurs :
 - Les repêchages concernent les joueurs non qualifiés directement, dans un maximum de 12. Les 4 premiers sont qualifiés pour les ¼ de finale, classés de 5 à 8Dans le cas où le championnat regroupe 8 joueurs ou moins :
 - Les repêchages concernent tous les autres joueurs. Les 2 premiers sont qualifiés pour les 1/2 finale en étant classés 3 et 4
6. Les ¼ de finale se déroulent en confrontation directe sur un même pas de tir. L'auteur du meilleur score est qualifié pour les ½ puis idem en ½ pour la finale.
 - Déroulement des 1/4 de finales : le tireur classé 1 rencontre le 8, le 2 rencontre le 7, le 3 rencontre le 6, le 4 rencontre le 5.
 - Déroulement des ½ finales : le vainqueur de la rencontre 1 contre 8, rencontre le vainqueur de la rencontre 4 contre 5, et le vainqueur de la rencontre 2 contre 7 rencontre le vainqueur de la rencontre 3 contre 6.Pour le championnat à 8 joueurs et moins, le 1 rencontre le 4 et le 2 rencontre le 3 en demi-finale.
7. Les enregistrements des scores se font sur le formulaire joint qui doit être signé par le tireur à la fin de l'épreuve.
8. Les totaux et classements des participants peuvent être faits sur le fichier Excel joint.
9. Pour l'encadrement des épreuves il faut au minimum :
 - 1 arbitre officiel au cercle de tir pour l'attribution des points
 - 1 arbitre ou un dirigeant pour les pieds
 - 1 bénévole pour le positionnement des boules plus un remplaçant
10. Les boules cibles de diamètre 74mm, poids 700g, seules autorisées, se placent avec un gabarit agréé sous contrôle de l'arbitre officiel.



11. A titre d'information, la durée moyenne du passage d'un joueur est de 20 minutes et de 40 minutes pour les oppositions directes à partir des ¼ de finales.
12. Les CD organisent leurs qualificatifs en fonction du nombre de qualifiés attribués par leur Comité Régional. Si un CD dispose de 3 places au championnat régional, la 3^{ème} place est attribuée au vainqueur du match de barrage entre les 2 perdants des ½ finales du championnat départemental. Dans tous les cas, le titre de Champion Départemental se joue impérativement.

Modalités pour les Qualificatifs régionaux

1. Le championnat régional se déroulera à la date choisie par le comité régional.
2. Le Comité régional devra communiquer à ses comités départementaux leur quota de joueurs et joueuses à qualifier. Le championnat régional devra, au minimum, se dérouler avec 8 juniors masculins et avec 4 juniors féminins.
3. Si un Comité Régional dispose de 3 places au championnat de France, la 3^{ème} place est attribuée au vainqueur du match de barrage entre les 2 perdants des ½ finales du championnat régional. Le titre de Champion Régional se joue impérativement.

Quotas pour les Qualificatifs régionaux

Pour la saison 2024, les places qualificatives par région sont attribuées comme suit :

COMITE REGIONAL	Nombre de places par région	
	Junior Féminin	Junior Masculin
AUVERGNE RHONE ALPES	1	1
BOURGOGNE FRANCHE COMTE (+1 place région organisatrice)	2	2
BRETAGNE	1	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1	1
CORSE	1	1
GRAND EST	1	1
HAUTS DE France	1	1
ILE DE France	1	1
NORMANDIE	1	1
NOUVELLE AQUITAINE	1	1
OCCITANIE	1	1
PAYS DE LA LOIRE	1	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	1	1
PLACES SUPPLEMENTAIRES EN FONCTION DE LA PARTICIPATION	2	2
TOTAUX	16	16



A l'issue des championnats régionaux, les deux places supplémentaires par catégorie seront proposées au comité régional selon les critères suivants :

1. Le plus fort pourcentage de participation dans les phases qualificatives au regard du nombre de licenciés dans la catégorie concernée.
2. Le deuxième pourcentage de participation dans les phases qualificatives au regard du nombre de licenciés dans la catégorie concernée.

Rappel pour le coaching : un coach (minimum BF1 dès le championnat régional) peut assister le joueur ou la joueuse. Il n'est pas autorisé à se déplacer au-delà des 4 positions de tir.